



Centre de gestion de la fonction publique  
territoriale de la Charente-Maritime

## Arrêté n°155/2026 relatif à l'établissement de la liste électorale pour le collège spécifique au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime

**Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime**

**Vu** le code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985, modifié, relatif aux centres de gestion de la fonction publique territoriale,

**Vu** l'arrêté n°106/2026 du 23 avril 2026 fixant les modalités d'organisation des élections par recours au vote électronique au Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,

**Vu** l'arrêté n°148/2026 du 23 avril 2026 portant répartition des sièges au Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,

**Considérant** les collectivités et les établissements publics qui, sans être affiliés au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, ont demandé à bénéficier des missions mentionnées à l'article L. 452-39 du code général de la fonction publique,

**Considérant** que chaque électeur du collège spécifique dispose d'une seule voix,

### ARRETE

**ARTICLE 1** : La liste électorale représentant le collège spécifique au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime est arrêtée, par catégorie de collectivité territoriale, et établissements publics conformément à l'annexe ci-jointe.

**ARTICLE 2** : Madame la Directrice Générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime, affiché dans les locaux du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, et publié sur son site Internet.

Fait à La Rochelle, le 7 mai 2026

Le Président,

Alexandre GRENOT



**Le Président,**

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex - dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Le... **07 MAI 2026**  
Le Président

Alexandre GRENOT



**ANNEXE à l'arrêté relatif à l'établissement de la liste électorale pour le collège spécifique au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime**

\*\*\*\*  
**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**  
\*\*\*  
**ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION DE LA  
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME DU 18 AU 25 JUIN 2026**  
\*\*\*  
**COLLEGE SPECIFIQUE**  
\*\*\*

**Collectivité territoriale**

**Catégorie :**      *Communes*

<b>Commune</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nombre de voix</b>
ROCHEFORT	BLANCHÉ	Hervé	1
LA ROCHELLE	FALORNI	Olivier	1
ROYAN	MARENGO	Patrick	1
SAINTES	DRAPRON	Bruno	1

**Etablissements publics**

<b>Etablissement</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nombre de voix</b>
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA ROCHELLE	FALORNI	Olivier	1
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROCHEFORT SUR MER	BLANCHÉ	Hervé	1
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROYAN	MARENGO	Patrick	1
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINTES	DRAPRON	Bruno	1
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE	FALORNI	Olivier	1
LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS 17	VILLAIN	Stéphane	1